

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF ENDURANCE TT QUAD



Moto-Club : GREZAC Moto Club

E-mail : ragonnaud.daniel@orange.fr

Téléphone : 06.30.50.18.86

Organisateur technique : Daniel RAGONNAUD

N° d'épreuve FFM : 507

Date : 23/09/2023

Lieu : GREZAC 17120

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Délégué FFM (Président de jury) -----	POMMIER Thierry	Licence : 037500
Membre du Jury -----	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury -----	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable -	TISON Serge	Licence : 023092
Responsable du chronométrage -----	FABIEN Valérie	Licence : 270281

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE TT QUAD

Format : Solo
1 pilote / 1 Quad

TROPHÉE DE FRANCE ENDURANCE TT QUAD

Format : Duo
2 pilotes / 1 ou 2 Quad(s)

Age ----- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T ou 4T

A partir de 18 ans : toutes cylindrées

Licences ---- NCO / Inter / LUE / LJA

Machines --- Moteurs mono ou bicylindre

Plaques ----- Numéro blanc sur fond vert

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur LESAGE Alexandre**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **Saintes**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **France**

Adresse **17120 GREZAC**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **8 km**

Largeur minimum de la piste **8 m**

Largeur de la grille **25 m**

Longueur de la ligne droite de départ **220 m**

Nombre d'OCP* **16**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **240**

En manche : **240**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10 mai 2023**

MC Grézac

VISA DE LA LIGUE

DATE: **07/06/2023**



VISA DE LA FFM

DATE: **19/06/2023**

NUMÉRO: **23/0628**



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 PIT-BIKE



Moto-Club : GREZAC Moto Club

E-mail : daniel.ragonnaud@orange.fr

Téléphone : 06.30.50.18.86

Organisateur technique : Daniel RAGONNAUD

N° d'épreuve FFM : 507

Date : 23/09/2023

Lieu : GREZAC I 7120

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre* -----	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury -----		Licence :
Membre du Jury -----	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable -	TISON Serge	Licence : 023092
Responsable du chronométrage -----	FABIEN Valérie	Licence : 270281

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 190	15 ans	80 ans	4T 115 à 190 cc	Solos pilote / 2X45 min
Semi Auto	15 ans	80 ans	4T 88 à 115 cc	Solos pilote / 2X45 min
Kids	12 ans	16 ans	4T 190 cc maxi	Solos pilote / 2X45 min
Vétérans	35 ans	80 ans	4T 115 à 190 cc	Solos pilote / 2X45 min
Loisirs	14 ans	80 ans	4T 115 à 190 cc	Solos pilote / 2X45 min
Féminines	14 ans	80 ans	88 à 190 cc	Solos pilote / 2X45 min
Big Mini	15 ans	80 ans	4T 190 cc maxi	Solos pilote / 2X45 min
60€ pour toutes les catégories				

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur LESAGE Alexandre		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Saintes	Temps de trajet (en min)	30

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	France	Longueur du circuit	4 km
Adresse	17120 GREZAC	Largeur minimum de la piste	8m
		Largeur de la grille	25 m
		Longueur de la ligne droite de départ	220 m
		Nombre d'OCP*	16
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO:
Pendant les essais : **200**
En manche : **200**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: **10 mai 2023**

MC Grézac

VISA DE LA LIGUE
DATE: **07/06/2023**



VISA DE LA FFM
DATE: **19/06/2023**
NUMÉRO: **23/0628**



ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2023 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



Moto-Club : GREZAC Moto Club

N° d'épreuve FFM : 507

E-mail : ragonnaud.daniel@orange.fr

Date : 24/09/2023

Téléphone : 06.30.50.18.86

Lieu : GREZAC 17120

Organisateur technique : Daniel RAGONNAUD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre* -----	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Membre du Jury -----		Licence :
Membre du Jury -----	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable -	TISON Serge	Licence : 023092
Responsable du chronométrage -----	FABIEN Valérie	Licence : 270281

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
OPEN	15 ans	80 ans	100 à 500 2T / 175 à 600 4T	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 pilotes / 6H 105€
OPEN	15 ans	80 ans	100 à 500 2T / 175 à 600 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 1 pilote / 3H 70€
Vétérans	37 ans	80 ans	toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 1 pilote / 3H 70€
Vétérans	37 ans	80 ans	toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 pilotes / 6H 105€
Féminines	15 ans	80 ans	toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 1 pilote / 3H 70€
Féminines	15 ans	80 ans	toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 pilotes / 6H 105€
Parents / Enfants	15 ans	80 ans	toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 pilotes / 6H 105€
85 cc	12 ans	15 ans	85 cc	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 3 pilotes / 3H 105€
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage

ENDURO

ENDURANCE TOUT-TERRAIN

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : GREZAC Moto Club

Date : 22, 23 et 24/09/2023

Lieu : GREZAC 17120



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
22/09/2023				
18H	20H	Contrôles administratifs	Quads / Pit Bike	
18H	20H	Contrôles techniques	Quads / Pit Bike	
23/09/2023				
7H	9H	Contrôles administratifs	Quads / Pit Bike	
7H	9H	Contrôles techniques	Quads / Pit Bike	
9H		Tour de reconnaissance	Pit Bike	
9H30	10H15	Manche 1	Pit Bike	
10H30	11H	Essais Libres + Chronos	Quads	
11H15	12H	Manche 2	Pit Bike	
12H20		Remise des Prix	Pit Bike	
13H	16H	Course	Quads	
16H40		Remise des Prix	Quads	
16H	19H	Contrôles administratifs	Motos	
16H	19H	Contrôles techniques	Motos	
24/09/2023				
7H	8H30	Contrôles administratifs	Motos	
7H	8H30	Contrôles techniques	Motos	
9H	9H30	Tour de reconnaissance	Motos Equipages	
9H30	10H	Tour de reconnaissance	Motos Solos / 85 CC	
11H	14H	Course	Motos Solos / 85 CC	
11H	17H	Course	Motos Equipages	
15H		Remise des Prix	Motos Solos / 85 CC	
17H40		Remise des Prix	Motos Equipages	



N° d'épreuve FFM _____ 507

Moto-Club _____ GREZAC Moto Club

Date _____ 23 et 24/09/2023

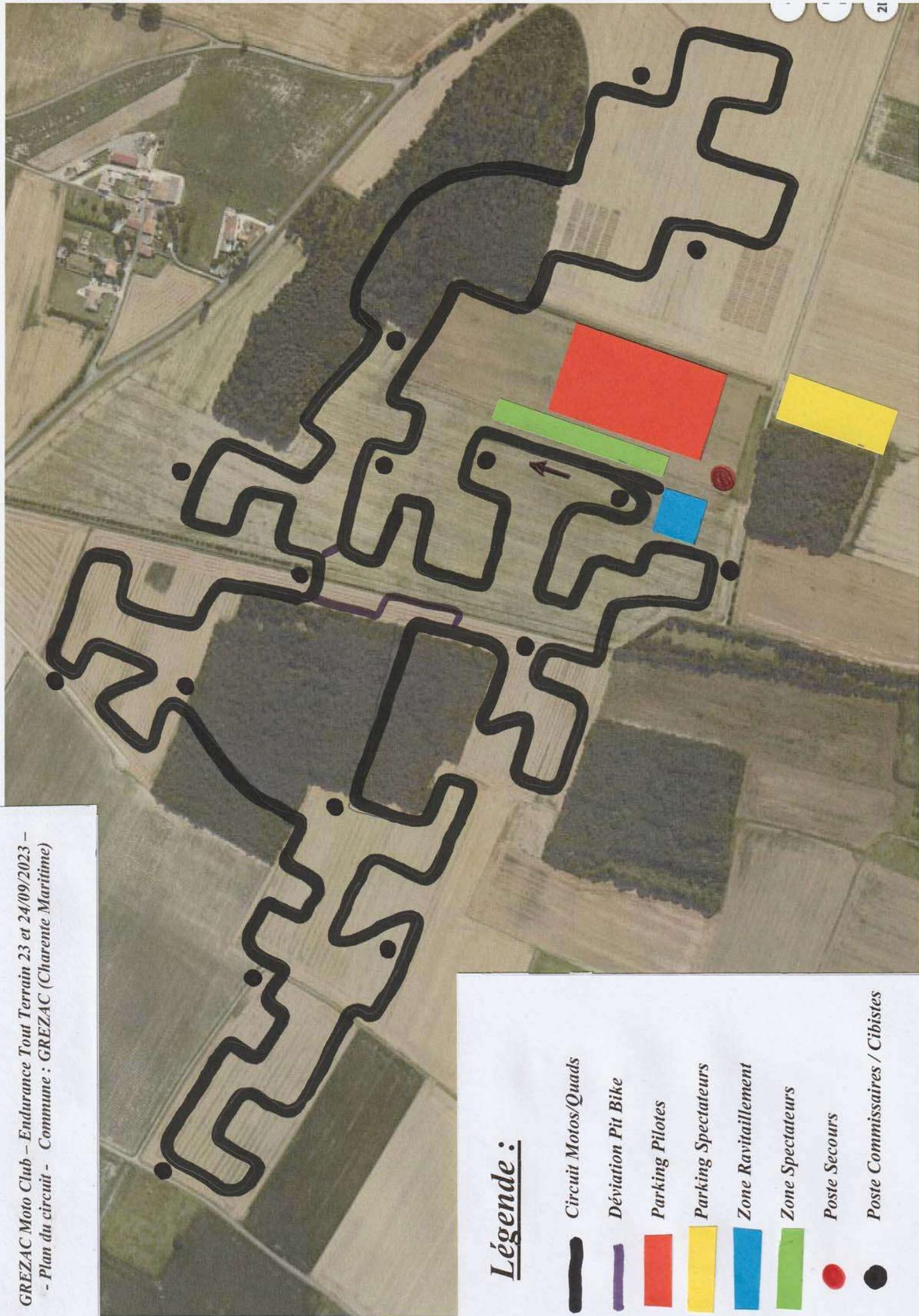
Lieu _____ GREZAC 17120

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ 22, 23 et 24/09/2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
22/09/2023				
18H	20H	Contrôles administratifs	Quads / Pit Bike	
18H	20H	Contrôles techniques	Quads / Pit Bike	
23/09/2023				
7H	9H	Contrôles administratifs	Quads / Pit Bike	
7H	9H	Contrôles techniques	Quads / Pit Bike	
9H		Tour de reconnaissance	Pit Bike	
9H30	10H15	Manche 1	Pit Bike	
10H30	11H	Essais Libres + Chronos	Quads	
11H15	12H	Manche 2	Pit Bike	
12H20		Remise des Prix	Pit Bike	
13H	16H	Course	Quads	
16H40		Remise des Prix	Quads	
16H	19H	Contrôles administratifs	Motos	
16H	19H	Contrôles techniques	Motos	
24/09/2023				
7H	8H30	Contrôles administratifs	Motos	
7H	8H30	Contrôles techniques	Motos	
9H	9H30	Tour de reconnaissance	Motos Equipages	
9H30	10H	Tour de reconnaissance	Motos Solos / 85 cc	
11H	14H	Course	Motos Solos / 85 cc	
11H	17H	Course	Motos Equipages	
15H		Remise des Prix	Motos Solos / 85 cc	
17H40		Remise des Prix	Motos Equipages	



Légende :

-  Circuit Motos/Quads
-  Déviation Pit Bike
-  Parking Pilotes
-  Parking Spectateurs
-  Zone Ravitaillement
-  Zone Spectateurs
-  Poste Secours
-  Poste Commissaires / Cibistes

GREZAC Moto Club – Endurance Tout Terrain 23 et 24/09/2023 – Plan de situation
Commune : GREZAC (Charente Maritime)

